



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

## Faits saillants

### Séance ordinaire du conseil des commissaires

### 23 novembre 2022

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Approbation du mode de scrutin

**CC-221123-CA-0029**

ATTENDU QUE la procédure n° P2012-CA-18 : *Procédure de mise en candidature et d'élection de la vice-présidence du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* et la procédure n° P2000-CA-07 : *Procédures d'élection des membres du comité exécutif* stipulent ce qui suit :

*Le vote se fait par scrutin secret ou par tout autre mode de communication, y compris par voie électronique, permettant de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés par la suite. Le mode de scrutin est déterminé par résolution et nécessite une majorité simple des membres présents et votants.*

ATTENDU QUE le conseil souhaite déterminer par voie de résolution un mode de scrutin pour toutes les candidatures proposées pendant la présente séance du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que les commissaires qui assistent à la présente séance en personne votent au scrutin secret relativement à toutes les candidatures proposées;

ET QUE les commissaires qui assistent à la présente séance à distance expriment leur vote au moyen du formulaire de vote électronique fourni par la secrétaire générale.

**Adoptée à l'unanimité**

Mise en candidature et élection de la présidence d'élection

**CC-221123-CA-0030**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que Paolo Galati, président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, soit nommé président d'élection pour toutes les candidatures proposées pendant la présente séance du conseil.

**Adoptée à l'unanimité**

Mise en candidature et élection de scrutateurs/scrutatrices

**CC-221123-CA-0031**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin qu'Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications, et Frédéric Greschner, directeur général adjoint, soient nommés scrutateurs pour toutes les candidatures proposées pendant la présente séance du conseil

Adoptée à l'unanimité



Nomination de la vice-présidence  
du conseil des commissaires

**CC-221123-CA-0032**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Henley que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Melissa Wall à titre de vice-présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE le mandat de la vice-présidente expire en même temps que son mandat à titre de commissaire, sauf destitution par le vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote.

**Adoptée à l'unanimité**

Nomination de la vice-présidence  
substitut du conseil des commissaires

**CC-221123-CA-0033**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Bob Pellerin à titre de vice-président substitut du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE le mandat du vice-président substitut expire en même temps que son mandat à titre de commissaire, sauf destitution par le vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote.

**Adoptée à l'unanimité**

Composition du comité exécutif

**CC-221123-CA-0034**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires doit instituer un comité exécutif formé du nombre de commissaires qu'il détermine, dont le président et au moins un commissaire représentant du comité de parents;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karla Abraham Di Francesco que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier institue un comité exécutif composé de sept (7) membres, comme suit :

Présidence (1)

Commissaires (5)

Commissaires-parents (1)

**Adoptée à l'unanimité**

Durée du mandat du comité exécutif

**CC-221123-CA-0035**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du comité exécutif, conformément à l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que la durée du mandat des membres du comité exécutif soit de deux (2) ans;

ET QUE les membres demeurent en poste jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou jusqu'à ce que leur mandat à titre de commissaire arrive à terme, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* ou à la *Loi sur les élections scolaires*.

**Adoptée à l'unanimité**



Nomination des membres  
du comité exécutif

**CC-221123-CA-0036**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme les commissaires suivants au comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier :

Donna Anber  
Tara Anderson  
Barbara Barrasso  
James Di Sano

Paolo Galati  
Olivia Landry  
Bob Pellerin

**Adoptée à l'unanimité**

Nomination de la présidence du  
comité consultatif - administration

**CC-221123-CA-0037**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme le commissaire-parent Stéphane Henley à la présidence du comité consultatif – administration pour l'année scolaire 2022-2023;

QUE le président demeure en poste jusqu'à ce qu'il soit remplacé;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-211027-CA-0013 à compter de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

Nomination de la vice-présidence du  
comité consultatif - administration

**CC-221123-CA-0038**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Vincent Cammisano à la vice-présidence du comité consultatif – administration pour l'année scolaire 2022-2023;

QUE le vice-président demeure en poste jusqu'à ce qu'il soit remplacé;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-211027-CA-0014 à compter de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

Nomination de la présidence du  
comité consultatif – réussite scolaire

**CC-221123-CA-0039**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Olivia Landry à la présidence du comité consultatif – réussite scolaire pour l'année scolaire 2022-2023;

QUE la présidente demeure en poste jusqu'à ce qu'elle soit remplacée;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-211027-CA-0017 à compter de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**



Nomination de la vice-présidence du comité consultatif – réussite scolaire

**CC-221123-CA-0040**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Anick Brunet à la vice-présidence du comité consultatif – réussite scolaire pour l'année scolaire 2022-2023;

QUE la vice-présidente demeure en poste jusqu'à ce qu'elle soit remplacée;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-211027-CA-0018 à compter de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

Nomination des membres du comité d'appel

**CC-221123-CA-0041**

ATTENDU QU'en vertu des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est possible pour la commission scolaire de désigner une personne ou d'instituer un comité de révision d'une décision concernant un élève;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite instituer un comité d'appel pour examiner de telles demandes conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la politique n° 2000 CA-03 : *Révision d'une décision concernant un élève*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme les commissaires suivants au comité d'appel pour l'année scolaire 2022-2023 :

Karla Abraham Di Franceso

Bob Pellerin

Barbara Barrasso

Melissa Wall

Anick Brunet

QUE les commissaires demeurent en poste jusqu'à ce qu'ils soient remplacés;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-211027-CA-0020 à compter de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

Nomination des membres du comité consultatif de transport

**CC-221123-CA-0042**

ATTENDU QUE la composition du comité consultatif de transport est déterminée par le *Règlement sur le transport des élèves* (le Règlement);

ATTENDU QU'en vertu du Règlement, deux (2) commissaires doivent être nommés au comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chloée Alary que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme les commissaires suivants au comité consultatif de transport pour l'année scolaire 2022-2023 :

Barbara Barrasso

Stéphane Henley

QUE les commissaires demeurent en poste jusqu'à ce qu'ils soient remplacés;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-211027-CA-0019 à compter de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**



Nomination des membres  
du comité central des élèves

**CC-221123-CA-0043**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-210623-CA-0136, adoptant la politique n° 2021-CA-27: *Représentation des élèves auprès de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* (la Politique);

ATTENDU QUE les articles 2.5 et 2.6 de la Politique prévoient la désignation, par le conseil des commissaires, de quatre (4) de ses membres comme responsables du comité central des élèves, soit de trois (3) commissaires élus et d'un (1) commissaire-parent;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme les commissaires et le commissaire-parent suivants au comité central des élèves pour l'année scolaire 2022-2023 :

Vincent Cammisano  
James Di Sano

Stéphane Henley  
Olivia Landry

QUE les commissaires et le commissaire-parent demeurent en poste jusqu'à ce qu'ils soient remplacés;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-210623-CA-0136 à compter de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

Nomination de la présidence  
du comité central des élèves

**CC-221123-CA-0044**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karla Abraham Di Francesco que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme James Di Sano à la présidence du comité central des élèves pour l'année scolaire 2022-2023;

QUE le président demeure en poste jusqu'à ce qu'il soit remplacé;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-211027-CA-0009 à compter de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

Nomination de la vice-présidence  
du comité central des élèves

**CC-221123-CA-0045**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Vincent Cammisano à la vice-présidence du comité central des élèves pour l'année scolaire 2022-2023;

QUE le vice-président demeure en poste jusqu'à ce qu'il soit remplacé;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-211027-CA-0010 à compter de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**



États financiers 2021-2022  
et rapport de l'auditeur

**CC-221123-FR-0046**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de déposer ses états financiers annuels;

ATTENDU QUE la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., a terminé l'audit des documents comptables et des états financiers de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, un avis public a été donné le 31 octobre 2022;

ATTENDU QUE la commission scolaire a un excédent préliminaire de 6 484 192,29 \$;

ATTENDU QUE les états financiers 2021-2022, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, démontrent ce qui suit :

Déficit accumulé au début de l'exercice :	(4 782 914,88) \$
<u>Exercice courant :</u>	
Total des revenus :	214 539 945,20 \$
Total des dépenses :	<u>208 055 752,91 \$</u>
Excédent de l'exercice :	6 484 192,29 \$
Excédent accumulé à la fin de l'exercice :	1 701 277,41 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité d'audit, les états financiers audités 2021-2022 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022 soient reçus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tels qu'ils ont été présentés.

**Adoptée à l'unanimité**

État des taxes scolaires  
qui restent dues

**CC-221123-FR-0047**

ATTENDU QUE l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la direction générale de préparer un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

ATTENDU QUE l'article 340 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que l'état des taxes scolaires préparé conformément à l'article 339 soit soumis au conseil des commissaires pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du comité d'audit, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, conformément aux articles 339 et 340 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'état préparé par le directeur du Service des ressources financières pour la directrice générale concernant les taxes scolaires qui restent dues au 14 novembre 2022 et dont le montant s'élève à 829 392,90 \$.

**Adoptée à l'unanimité**



Appel d'offres public –  
sites web des écoles

**CC-221123-CA-0048**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) souhaite procéder à une refonte des sites web de ses écoles pour en améliorer la convivialité et uniformiser leur apparence tout en préservant l'unicité de chacune des écoles à l'aide d'éléments personnalisés;

ATTENDU QUE les écoles et les parents ont rempli un sondage sur leur site web respectif et ont fait part de commentaires utiles dont nous devrions tenir compte lors du développement de ces nouveaux sites web;

ATTENDU QUE le projet sera exécuté en deux étapes, la première étape étant les écoles secondaires et la deuxième étape les écoles primaires, et que le lancement de tous les sites web sera fait au cours de l'année scolaire 2023-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – administration, que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la publication d'un appel d'offres public pour l'engagement d'un fournisseur de services responsable de la création et de la refonte des sites web des écoles de la commission scolaire;

QUE l'autorisation soit donnée d'inclure, au cahier des charges, la durée maximale du contrat, qui est de cinq (5) ans;

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à présente.

**Adoptée à l'unanimité**

Nomination des membres du comité  
de sélection – sites web des écoles

**CC-221123-CA-0049**

ATTENDU l'adoption, par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, de la résolution n° CC-221123-CA-0048 approuvant la publication d'un appel d'offres public pour la création et la refonte des sites web de ses écoles;

ATTENDU la nécessité d'établir un comité de sélection responsable de choisir un fournisseur de services;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la composition suivante du comité de sélection pour la création et la refonte des sites web de ses écoles :

- 1 membre de la Direction générale
- 1 membre du Service des ressources informationnelles
- 1 membre externe
- 1 membre du Service des ressources matérielles et du transport agissant à titre de secrétaire du comité de sélection

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire pour établir ce comité.

**Adoptée à l'unanimité**



ATTENDU QUE, tous les ans, le gouvernement du Québec alloue des fonds aux commissions scolaires et aux centres de services scolaires pour aider à la construction et à l'agrandissement des écoles et des centres;

ATTENDU QUE les commissions scolaires doivent présenter leurs demandes tous les ans dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI);

ATTENDU QUE les besoins prioritaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) ont été évalués;

ATTENDU QUE, pour la région de Laval, une demande a été faite pour la construction d'une nouvelle école adaptée à ses élèves ayant des besoins particuliers;

ATTENDU QUE cette nouvelle école est essentielle, car l'espace dont dispose l'école primaire Crestview est insuffisant pour servir ses élèves, dont la plupart ont des besoins complexes sur le plan physique, intellectuel, affectif et social;

ATTENDU QUE de plus grandes salles de classe sont nécessaires pour bien servir ces élèves, car ceux-ci requièrent de nombreuses ressources et du matériel adapté;

ATTENDU QUE des locaux additionnels sont nécessaires pour permettre aux membres du personnel professionnel, dont les orthophonistes, les ergothérapeutes et les psychologues, de soutenir adéquatement ces élèves;

ATTENDU QUE l'école primaire Crestview ne dispose pas d'un nombre suffisant de blocs sanitaires adaptés pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'hygiène;

ATTENDU QUE des salles sensorielles supplémentaires sont nécessaires pour les élèves ayant des besoins particuliers qui utilisent souvent du matériel spécifique pour pratiquer l'autorégulation émotionnelle;

ATTENDU QUE, en plus d'un manque de locaux appropriés, il est nécessaire d'effectuer des rénovations majeures à l'école primaire Crestview;

ATTENDU QUE l'école primaire Crestview bénéficierait aussi grandement d'un débarcadère réservé aux véhicules adaptés;

ATTENDU QUE la CSSWL et le conseil d'établissement de l'école primaire Crestview ont tous les deux informé le ministère de l'Éducation (MEQ), à l'aide de leurs résolutions respectives, des difficultés qu'éprouve l'école à répondre aux besoins de ses élèves, dont le nombre est en augmentation, au sein de ses installations actuelles;

ATTENDU QUE, pour la région de Laval, une demande a été faite pour la construction d'une nouvelle école en remplacement de l'école secondaire Laval Senior;

ATTENDU QUE cette nouvelle école est nécessaire compte tenu des coûts et du temps exigés pour effectuer les réparations au bâtiment, le mettre aux normes et éliminer tous les contaminants;

ATTENDU QUE le projet consisterait à bâtir une nouvelle école sur la propriété actuelle et à démolir l'ancienne école par la suite;





ATTENDU QU'une demande a été faite pour la construction de deux (2) nouvelles écoles et l'agrandissement d'une (1) école pour servir les secteurs 5, 6 et 7 dans la région des Laurentides afin de résoudre le problème de surcapacité des écoles primaires McCaig, Pierre-Elliott-Trudeau, Saint-Jude, Mountainview et Laurentia et de répondre à la demande en matière d'inscriptions prévues dans la région;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement des écoles primaires McCaig, Pierre-Elliott-Trudeau, Saint-Jude, Mountainview et Laurentia ont indiqué que leur école respective fonctionne actuellement en surcapacité;

ATTENDU QUE l'école primaire de Sainte-Adèle, dans la région des Laurentides, ne dispose pas d'un gymnase;

ATTENDU QUE les demandes faites dans le cadre du PQI 2023-2033 comprennent une demande pour la construction d'un gymnase pour les élèves de l'école primaire de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du sous-comité PQI, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la construction de deux (2) nouvelles écoles dans la région des Laurentides, la construction d'une (1) nouvelle école dans la région de Laval, l'agrandissement d'une (1) école dans la région des Laurentides, le remplacement d'une (1) école dans la région de Laval et la construction d'un gymnase à l'école primaire de Sainte-Adèle comme faisant partie des demandes faites au moyen du Plan québécois des infrastructures 2023-2033;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à préparer tous les documents nécessaires pour présenter ces demandes dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033.

**Adoptée à l'unanimité**

Appel d'offres public du CAG –  
pneus neufs, rechapés et remoulés

**CC-221123-MR-0051**

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) lancera bientôt l'appel d'offres public n° 2023-8109-50 pour l'acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a décrété que toute acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés doit être faite par l'intermédiaire du CAG;

ATTENDU QUE le CAG a choisi d'octroyer le contrat aux fournisseurs dont le prix soumis concernant l'acquisition des biens en question ne dépasse pas de 10 % le plus bas prix soumis;

ATTENDU QUE le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* exige l'autorisation du conseil des commissaires (le dirigeant de l'organisme public) pour que l'organisme public puisse participer à ce type d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres concernant un contrat de trente-six (36) mois accordé par le CAG;

ATTENDU QUE le coût d'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés est estimé à 5 000,00 \$, avant les taxes, pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2023-8109-50 pour l'acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés;



QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document concernant la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres;

ET QUE toutes les acquisitions soient faites conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

**Adoptée à l'unanimité**

Appel d'offres public du CAG –  
papier à main et hygiénique /  
distributrices

**CC-221123-MR-0052**

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) lancera bientôt l'appel d'offres public n° 2023-8138-50 pour l'acquisition de papier à main et hygiénique / distributrices;

ATTENDU QUE le CAG a choisi d'octroyer le contrat aux fournisseurs dont le prix soumis concernant l'acquisition des biens en question ne dépasse pas de 10 % le plus bas prix soumis;

ATTENDU QUE le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* exige l'autorisation du conseil des commissaires (le dirigeant de l'organisme public) pour que l'organisme public puisse participer à ce type d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres concernant un contrat de vingt-trois (23) mois accordé par le CAG;

ATTENDU QUE le coût d'achat de papier à main et hygiénique / distributrices pour la commission scolaire est estimé à 165 000,00 \$, avant les taxes, pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2023-8138-50 pour l'acquisition de papier à main et hygiénique / distributrices;

QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document concernant la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres;

ET QUE toutes les acquisitions soient faites conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

**Adoptée à l'unanimité**

Appel d'offres public du CAG –  
postes informatiques  
et moniteurs neufs

**CC-221123-IT-0053**

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (le CAG) le mandat de lancer un appel d'offres public pour l'acquisition d'ordinateurs de bureau, d'ordinateurs portables, de moniteurs, de chariots de chargement, de postes informatiques de grande qualité et de jetons d'authentification;

ATTENDU QUE le CAG lancera bientôt l'appel d'offres public n° 2023-7525-50 - *Postes informatiques et moniteurs neufs* sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) au mois d'avril 2023 afin que l'équipement soit disponible à l'automne 2023;

ATTENDU QU'il s'agit d'un mandat de deux ans avec la possibilité de trois périodes de prolongation de douze mois chacune, pour un total potentiel de cinq ans (du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2028);

ATTENDU QUE, parmi les équipements disponibles dans le cadre de l'appel d'offres, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en aura besoin d'un certain nombre pour ses écoles et ses centres pendant la durée du contrat de cinq ans se terminant le 31 août 2028;



IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres n° 2023-7525-50 *Postes informatiques et moniteurs neufs*;

QUE la direction du Service des ressources informationnelles soit autorisée à signer tout document concernant ce mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales;

ET QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'acquisition des équipements et logiciels disponibles dans le cadre de l'appel d'offres n° 2023-7525-50 dont le coût annuel ne doit pas dépasser 275 000,00 \$, avant les taxes, pour la durée du contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

Abolition de poste

**CC-221123-HR-0054**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a consulté l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et la section Sir-Wilfrid-Laurier de l'Association québécoise des cadres scolaires concernant l'abolition du poste de gestionnaire administratif d'établissement à l'école secondaire Laval Junior;

ATTENDU QUE ce poste deviendra vacant le 3 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'abolition du poste de gestionnaire administratif d'établissement à l'école secondaire Laval Junior, en vigueur le 3 février 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

Nomination d'une direction d'école

**CC-221123-HR-0055**

ATTENDU QUE le poste de direction à l'Académie Hillcrest sera vacant le 25 janvier 2023;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'Académie Hillcrest a été consulté sur les critères de sélection de la direction d'école, conformément au paragraphe 2° de l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QU'une entrevue a eu lieu le 21 novembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de la personne suivante au poste de directrice, en vigueur le 25 janvier 2023:

ÉCOLE	DIRECTION
Académie Hillcrest	Tania Marchitello

**Adoptée à l'unanimité**



Contrats de transport

Financement

**CC-221123-CA-0056**

ATTENDU QUE les contrats de cinq ans avec les entreprises de transport scolaire liées par contrat avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (la « CSSWL ») ont pris fin le 30 juin 2022, comme c'était le cas pour la plupart des commissions scolaires et centres de services scolaires de la province;

ATTENDU QU'un médiateur a été nommé par le ministère de l'Éducation (MEQ) pour négocier, à l'échelle provinciale, les modalités des contrats de transport avec la Fédération des transporteurs par autobus (la « Fédération »);

ATTENDU QUE le gouvernement et la Fédération ont conclu une entente sur la contribution financière devant être versée aux transporteurs pour les services de transport scolaire;

ATTENDU QUE, pour éviter un bris de service en transport scolaire, le comité exécutif a adopté les résolutions n° EC-220829-MR-0006 et n° EC-220829-MR-0007, autorisant la direction générale à signer tous les documents permettant la prolongation mensuelle des contrats avec toutes les entreprises de transport par autobus scolaire et par berline ayant accepté cette prolongation, et ce, jusqu'à ce que toutes les négociations soient finalisées à l'échelle provinciale;

ATTENDU QUE, si la CSSWL venait à appliquer la nouvelle entente provinciale à ses parcours habituels, elle se retrouverait en situation déficitaire en raison des conséquences financières;

ATTENDU QUE l'entente provinciale ne s'applique pas aux contrats pour les services de transport par berline, ce qui aura pour effet d'augmenter le déficit global de la CSSWL;

ATTENDU QUE certaines entreprises de transport utilisées par la CSSWL ont refusé l'entente ayant fait l'objet de négociations entre le MEQ et la Fédération;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation (MEQ) n'a toujours pas confirmé à la CSSWL qu'il financera les coûts additionnels qui seront notamment engendrés par la nouvelle entente;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande formellement au ministère de l'Éducation de confirmer qu'il financera tous les coûts de transport additionnels engagés par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour assurer la gestion de ses autobus scolaires et berlines;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Éducation avec une lettre du président précisant ces préoccupations.

**Adoptée à l'unanimité**

